

ROBERT SABLAYROLLES, *Libertinus miles. Les cohortes de vigiles*. Collection de l'École française de Rome, Band 224. De Boccard, Rom 1996. IX, 875 Seiten, 7 Abbildungen, 4 Tafeln, Index.

A la fois affranchis et soldats, deux états en principe incompatibles, les vigiles constituent un champ privilégié pour l'histoire sociale, qui occupe logiquement la majorité de cette importante thèse. Mais, quel que soit leur statut, les vigiles étaient d'abord des pompiers, et la seconde partie du livre s'intéresse aussi à des questions plus concrètes, qui relèvent de la topographie de Rome (chapitre V), de l'histoire des techniques (chapitre VI), voire de l'histoire des révolutions ou de la poétique du feu (chapitre VII). C'est dire tout l'intérêt de ce livre, qui avec ses appendices et ses index approche les 900 pages.

L'ouvrage se présente donc d'abord comme une étude classique d'histoire militaire, avec trois chapitres (II-IV) consacrés aux personnels et six gros appendices prosopographiques qui dressent les listes exhaustives des 49 préfets, 23 sous-préfets, 65 tribuns, 196 centurions, 286 *principales* ou *immunes* et 2097 simples soldats connus. L'étude des préfets (chapitre II) montre que, sans qu'il y ait de carrière-type, il s'agit plutôt de militaires, anciens primipiles passés par les procuratèles et, en général, les bureaux de la chancellerie, égaux en dignité au préfet de l'annone et poursuivant fréquemment leur carrière jusqu'à la préfecture du prétoire. L'auteur montre bien l'importance de cette fonction militaire qui, avec le commandement de sept cohortes casernées dans Rome, fait du préfet des vigiles une sorte de second, ou parfois de contre-poids, sinon de rival du préfet du prétoire, qu'il est parfois appelé à remplacer et avec lequel il partage le titre prestigieux d'*eminentissimus vir*. Mais ces responsabilités militaires ou plutôt policières n'excluent pas un pouvoir judiciaire, à l'origine modeste et limité sans doute aux affaires d'incendie et de vol, mais qui, un peu comme celui du préfet du prétoire, se développe avec le temps, jusqu'à devenir au IV^e siècle, après la suppression des cohortes, l'activité essentielle des préfets. L'analyse de la juridiction criminelle et civile des préfets est un des aspects importants du chapitre, qui s'intéresse aussi à leur rôle dans l'administration de Rome, où ils remplacent au II^e siècle les *curatores* sénatoriaux dans la tutelle des *vicorum magistri*. Les informations fournies par les codes rejoignent ici les conclusions

de l'analyse prosopographique, dans la mesure où l'on constate dès le début du II^e siècle la présence de juristes, qui deviennent majoritaires au IV^e siècle. Des observations analogues sont faites pour les sous-préfets, qui semblent avoir secondé leurs chefs dans toutes leurs fonctions, aussi bien judiciaires que militaires, mais curieusement sans jamais parvenir ensuite aux plus hautes fonctions, ni des grandes préfetures, ni de la chancellerie.

En dessous des préfets, les tribuns constituent un groupe assez fermé et un peu extérieur, dans la mesure où ils ne restaient qu'un ou deux ans dans le corps des vigiles, avant d'être promu à la tête d'une cohorte urbaine ou des *equites singulares*, promotion qui apparaît comme une règle quasi-systématique, puisqu'elle intervient dans 22 cas sur 25. L'étude prosopographique confirme le caractère très rigide de la carrière des tribuns de la garnison romaine, puisque les 24 tribuns des vigiles dont l'origine est connue sont tous d'anciens primipiles et que, sur les 24, 17 sont promu directement du primipilat au tribunat des vigiles. Si l'on met de côté les carrières trop anciennes ou au contraire postérieures aux réformes intervenues dans le cours du III^e siècle, il ne reste que deux exceptions, celles de N. Marcius Plaetorius Celer et de T. Pontius Sabinus (App. III, n^o 15 et 16), pour lesquels un commandement de vexillations légionnaires vient s'insérer entre le primipilat et le tribunat des vigiles. Mais il n'est pas sûr qu'il faille considérer ces postes de *praepositus vexillationis* comme une étape exceptionnelle dans ce type de carrière: c'est le moment, en effet, où les primipilaires, détachés à Rome dans le *numerus primipilariorum*, étaient à la disposition de l'empereur pour des missions diverses avant d'être nommés à un tribunat, et on pourrait trouver d'autres exemples analogues, comme celui de L. Magius Urgulianus (Année Épigr., 1984, 183 = 1982, 164), qui ne semble pas cependant être passé par le tribunat des vigiles. La régularité des carrières est à peine moindre, à l'échelle inférieure, pour les centurions, qui sont tous originaires des rangs du prétoire, et donc, un peu comme les tribuns, „de passage chez les vigiles“ selon l'expression heureuse de l'auteur. Il faut remarquer cependant que les promotions paraissent moins systématiques que pour les tribuns et que si certains poursuivent après un ou deux ans le cycle des centurionats urbains au sein des cohortes urbaines ou des *statores*, d'autres, plus âgés, moins capables ou moins bien notés, semblent être restés plus longtemps, et parfois même jusqu'à leur retraite, dans le corps des vigiles. Peut-être ceux-là avaient-ils eu le temps de devenir un peu de vrais vigiles; quant aux premiers, une partie au moins devaient avoir l'occasion de revenir plus tard dans les vigiles en qualité de tribun, assurant ainsi une continuité du commandement et une bonne transmission de l'expérience au sein du corps; mais la proportion d'anciens centurions des vigiles parmi les tribuns est impossible à évaluer, les *cursus* des tribuns ne donnant en général pas la carrière antérieure au primipilat.

Au-delà de ces officiers, qu'elles partageaient avec l'ensemble de l'armée romaine, ou du moins de la garnison de la capitale, la véritable spécificité des cohortes de vigiles venait de leurs soldats ou de leurs *principales*. Ceux-ci sont exceptionnellement bien connus, grâce en particulier aux célèbres bases de la villa Caclimontana, qui nous donnent, à quelques années d'écart, deux tableaux complets des effectifs de la V^e cohorte des vigiles dans la première décennie du III^e siècle (CIL VI 1057-1058). Le chapitre IV propose une étude très détaillée de leurs nombreux grades, qui renouvelle la „Rangordnung“ d'A. von Domaszewski (p. 6-16), en s'appuyant sur les règles d'avancement proposées par D.J. Breeze dans son étude sur les *immunes* et les *principales* (Bonner Jahrb. 174, 1974, 259-263 = *Mavors* 10 [1993] 25-29). Une des principales observations est que la plupart des fonctions techniques spécifiques aux vigiles, comme les *uncinariii*, les *aquarii*, les *siphonarii* etc, figurent dans les grades subalternes, alors que l'encadrement hiérarchique des *officia* et des cohortes est pratiquement le même que dans le reste de l'armée romaine, et notamment du prétoire. On trouve ainsi d'un côté des corniculaires, des bénéficiaires, des *librarii*, et de l'autre des *imaginiferi*, des *tesserarii* et des *optiones*, la principale originalité étant les *vexillarii*, qui remplacent les habituels *signiferi* au sommet des trois „charges tactiques“. Pour tous ces grades et pour bien d'autres, on dispose désormais d'une étude de référence, qui, si elle hésite sagement entre des *optiones ba(lneorum)* ou plutôt *ba(lteariorum)*, sait faire justice de lectures périmeées, comme les *optiones ba(llistarum)* ou les *har(uspices)*, qui deviennent avantageusement des *car(cerarii)*. Si la liste des fonctions est longue, le nombre de véritables carrières reste en revanche réduit, puisqu'on n'en compte guère que trois ou quatre qui comprennent plus de deux postes au sein des vigiles. Les promotions extérieures ne sont guère plus nombreuses, bien qu'on note deux *cornicularii praefecti* promu centurions légionnaires (CIL XI 5693 = ILS 2666 et VI 414 b) et deux *optiones* qui sont transférés comme simples soldats dans les cohortes urbaines ou les *statores* (CIL VI 221 et X 3880 = ILS 2660 et 2171). L'auteur en conclut justement, comme D.J. Breeze, que la grande majorité des vigiles finissaient leur carrière dans leurs corps d'origine, sans grande possibilité de promotion. Il faut noter cependant qu'on ne connaît guère plus de vétérans (trois au total) et que, comme le remarque justement l'auteur, c'est surtout le nombre d'inscriptions (et notamment d'épithètes) qui est moins nombreux que pour les autres unités du prétoire. Les quelques exemples dont nous disposons montrent qu'il existait malgré tout une (ou plutôt, comme le montre bien l'auteur, plusieurs) carrière militaire dans les cohortes des vigiles, comme dans les autres unités de l'armée romaine. Mais l'observation ne vaut naturellement que pour le

II^e et surtout le III^e siècle, époque d'où vient l'essentiel de notre documentation, 86 % des vigiles connus figurant sur les *latercula* des I^{re} et V^e cohortes (CIL VI 1056–1058). Il n'est pas étonnant qu'à cette époque les vigiles soient considérés comme de vrais soldats, puisqu'ils sont alors dans leur très grande majorité citoyens romains et que les empereurs eux-mêmes les appellent *militēs nostri*. Mais cela ne nous dit rien sur la hiérarchie du I^{er} siècle, qui reste largement inconnue: le premier vigile connu n'est pas antérieur à 111 ap. J.-C. (CIL VI 222 = App. V, n° 1) et il est significatif qu'en 141 ap. J.-C., Sex. Aetrius Ferox tienne à préciser qu'il était le premier corniculaire du préfet des vigiles à atteindre le centurionat (CIL VI 5693 = ILS 2666 = App. V, n° 14).

Une des grandes qualités du livre est précisément son souci permanent de la chronologie et une conscience aiguë des changements qui ont affecté le corps des vigiles au cours de son existence. Si la „Rangordnung“ que décrivent les chapitres II–IV est largement celle de l'époque sévérienne, un premier chapitre à la fois dense et complet s'attache à retracer les évolutions du corps, des balbutiements de l'époque républicaine et des premiers affranchis enrôlés par Auguste (y compris les *inuigulantes pro uicinia* étudiés par S. Panciera) aux troupes que les préfets Laco et Macro lancèrent contre Séjan et aux réorganisations de l'époque flavienne et du II^e siècle. Celles-ci restent mal connues et mal datées, mais c'est à ce moment-là (l'auteur a souvent une petite préférence pour le règne de Domitien) qu'il faut placer l'augmentation des effectifs des cohortes (toujours incertains), la création d'un poste de sous-préfet, l'installation des vigiles à Ostie, peut-être aussi le sénatus-consulte ramenant à trois ans le délai qui faisait des affranchis servant dans les vigiles des citoyens romains. Même si bien des obscurités subsistent, c'est certainement aussi dans cette période que les cohortes se mirent à recruter davantage de citoyens romains et que corollairement dut commencer à se développer une hiérarchie militaire calquée sur celle du prétoire, que les grandes dédicaces sévériennes nous révèlent dans toute sa complexité. Cette perspective chronologique peut sans doute expliquer pour une large part l'ambiguïté que nous notions en commençant: les vigiles furent, pour l'essentiel, d'abord des affranchis, puis des soldats. Si les officiers furent depuis toujours ceux du reste de l'armée, les *principales* devaient, dès le II^e siècle, être en grande majorité des citoyens romains, et les *latercula* montrent qu'au début du III^e siècle c'était aussi le cas de la plupart des soldats. Mais il dut toujours subsister un petit contingent d'affranchis, qui assurait la spécificité du corps et empêcha qu'il fût jamais considéré comme une unité militaire à part entière.

Après les carrières, l'ouvrage s'intéresse logiquement aux conditions de service des vigiles (chapitre VI): statut juridique (d'abord en grande majorité des Latins Junii, puis de plus en plus des citoyens romains dès l'engagement), avantages, parmi lesquels l'accès au *frumentum publicum* fait l'objet d'une étude détaillée qui s'appuie sur les travaux récents de C. Virlouvet, solde, pour laquelle l'estimation proposée rejoint, avec quelques nuances dans la chronologie, le chiffre proposé récemment par M. A. SPEIDEL (dans Y. LE BOHEC [ed.], *La hiérarchie [Rangordnung] de l'armée romaine sous le Haut-Empire* [1995] 299–309), soit 5/6^e de la solde légionnaire et peut-être l'équivalent de la solde auxiliaire, mais aussi espérance de vie, vie religieuse et familiale, pour lesquelles la documentation est assez réduite, mais qui paraissent avoir été semblables à ce qu'on connaît pour le reste de l'armée. Au delà de ces chapitres traditionnels de la prosopographie militaire, l'ouvrage a le grand mérite de s'intéresser à des questions plus techniques et moins connues, comme l'équipement et le matériel (avec en particulier une savante étude des pompes, p. 361–367), les méthodes de la lutte contre l'incendie et plus généralement l'organisation du service, qui semble avoir reposé surtout sur la prévention, et en particulier les patrouilles. Ces pages stimulantes, et que l'auteur n'hésite pas à étayer de comparaisons modernes, constituent le complément logique du chapitre V, qui propose un catalogue complet de l'implantation des vigiles dans Rome. On sait que chacune des sept cohortes surveillait deux régions de la Ville, mais les détails de la répartition gardent beaucoup d'incertitudes, et le schéma traditionnel qui attribue à chaque cohorte une caserne principale et un *excubitorium* dans l'autre région reste une hypothèse, au demeurant vraisemblable. En fait, on ne connaît vraiment bien aucune caserne des vigiles, et les données archéologiques se limitent toujours à deux fouilles très partielles et très anciennes, celle de l'*excubitorium* de la VII^e cohorte au Trastevere et celle de la caserne de la V^e cohorte sur le Caelius, qui ne fournissent ni plan complet ni indications stratigraphiques. Dans cette situation, l'auteur a le grand mérite de dresser un état lucide de la documentation, ainsi que des diverses hypothèses qu'on peut avancer pour la localisation des autres cohortes, que les indications des Régionnaires et parfois de l'épigraphie permettent en général de situer avec plus ou moins de précision. Sagement, il s'intéresse de plus près à la caserne d'Ostie, dont des fouilles récentes permettent d'attribuer le premier état au règne de Domitien et dont le plan, qui remonte dans ses grandes lignes au règne d'Hadrien, pourrait fournir un modèle pour les casernes romaines, puisque la vexillation qui y tenait garnison comptait sans doute quatre centuries. L'ensemble de l'ouvrage offre d'ailleurs une étude très complète du détachement des vigiles d'Ostie, qui avaient la bonne habitude d'élever des dédicaces aux empereurs à la fin de leur séjour, qui durait quatre mois, la relève arrivant ou plutôt „descendant“ aux ides de décembre, avril et août. Cette riche épigraphie permet de connaître avec la plus grande précision la composition de la vexillation (placée sous le commandement d'un ou deux

tribuns et quatre centurions), ainsi que d'une manière plus générale les procédures de recrutement et de détachement de l'armée romaine.

Le livre de R. Sablayrolles est donc bien la somme qu'on attendait sur les vigiles, qu'il étudie à Ostie comme à Rome, dans leurs obscurs débuts comme dans leur gloire de l'époque sévérienne, dans leurs réussites techniques comme dans leurs épreuves, puisque le VII^e chapitre et surtout le VII^e appendice enregistrent, avec la longue liste des incendies de Rome, comme la litanie de leurs échecs. On ne sera pas surpris de constater que l'épigraphie y tient la place principale, car, si les vigiles ont élevé moins d'inscriptions que les prétoriens, les bases de la villa Caelimontana ou les dédicaces d'Ostie, pour ne rien dire des deux célèbrissimes inscriptions de Florence, constituent des sources d'une richesse à peu près unique. Si l'on comprend que toute la documentation n'ait pu être reproduite dans son intégralité, et si le mode de présentation sobre adopté en particulier pour la prosopographie paraît totalement justifié, l'épigraphiste regrettera parfois de ne pas trouver le texte complet des inscriptions, ou au moins des plus importantes d'entre elles, pour lesquelles il doit se reporter au CIL ou aux ILS (malheureusement non indexées). On peut rêver en particulier, sinon d'une photo (qui eût été difficile à lire), d'un fac-similé ou du moins du texte complet des célèbres bases qui dorment dans la villa Caelimontana. Mais ces petits défauts, que la taille déjà considérable du livre suffit à excuser, sont plus que largement compensés par l'extrême richesse d'un livre qui sera utile, non seulement au spécialiste de l'armée, qui le rangera parmi les ouvrages de référence sur la garnison de Rome, entre ceux d'H. Freis sur les cohortes urbaines et de M.-P. Speidel sur les *equites singulares*, mais aussi à tout ceux qu'intéressent la vie quotidienne d'une grande métropole comme Rome, dans son aspect le plus banal ou au contraire dans ses drames les plus terribles.

Paris

François Bérard